



Comité Technique du CEREMA du 20 mai 2014

Déclaration des représentants CGT du personnel

Monsieur le directeur

Vous avez convoqué le comité technique avec à l'ordre du jour trois sujets uniquement pour information. C'est pourquoi, nous avons fait une demande de complément d'ordre du jour, car nous estimons qu'il y a des sujets très importants qui conditionnent la réussite du CEREMA.

C'est notamment le cas des différentes conventions relatives à l'activité dès cette année. Quand les agents, la hiérarchie et les services auront-ils une vision claire de l'activité préprogrammée avec les directions générales pour 2014 ? Nous sommes inquiets, car au delà des dysfonctionnements de l'outil de mesure d'activité SIGMA, nous percevons une baisse d'activité, y compris pour le compte de tiers. Qu'en est-il ? Où en sommes-nous en ce milieu d'année sur ce sujet qui concerne un objectif de 21 millions du budget du CEREMA ?

Nous vous avons également demandé un point sur les effectifs. Début 2014, nous étions 3049 ETP pour un plafond de 3161. Où en sommes-nous des recrutements et des mobilités d'agents ? Tiendrez-vous votre engagement d'utiliser toute la masse salariale en 2014, car ceci justifiera la pérennisation pour 2015 qui découle du protocole CEREMA.

Nous vous demandons, comme à chacune de nos interventions, de nous indiquer où nous en sommes de la revalorisation pour cette année de la PSR des ETST et des indemnités de déplacements.

De plus nous souhaitons savoir comment sont réalisées les listes de propositions aux promotions dans tous les corps. Comment et par qui sont arbitrées les propositions des directions locales ? Quelles sont les règles d'harmonisation ? Quelle information des agents et des représentants du personnel concertés localement ? Quels recours des agents ?

Nous vous rappelons que nous revendiquons une concertation à tous les niveaux précédant les remontées en CAP, y compris au niveau du CEREMA.

Sur vos sujets informatifs de l'ordre du jour, vous nous semblez très réducteur.

Sur l'Action Sociale vous omettez de nous présenter l'ensemble de la démarche de concertation, des échéances et des perspectives. Nous vous rappelons que l'action sociale ne se limite pas aux termes que vous abordez dans votre document. Il manque particulièrement la question de la restauration, les prestations "arbre de Noël" qui doivent s'organiser dès maintenant, la question du bénéfice du CGCV, la prise en compte des retraités du CEREMA, mais aussi des ex-services le composant, ... Nous vous demandons également des précisions relatives au fonctionnement (niveau de centralisation et de déconcentration), ainsi que les moyens humains que le CEREMA va consacrer sur la base d'un bilan de l'existant .

Votre troisième version en date du 12 mai 2014 de la démarche du projet stratégique du CEREMA, aurait mérité de faire apparaître les modifications par rapport à la version antérieure.

Si la participation des agents à l'élaboration du projet stratégique est une bonne chose, nous craignons qu'au final elle génère beaucoup de frustrations et de déceptions.

Effectivement, nous avons bien relevé page 9 du document que les choix pour les principales orientations seront opérés par les comités de directions locaux et du CEREMA. Même si, les

instances formelles seront consultées pour avis, nous ne nous faisons pas d'illusion sur l'issue des arbitrages. Sur quelles bases seront arbitrées les propositions des agents ? Est-ce que les diminutions des effectifs et des moyens (cf intervention ci-dessus) constitueront le cadre des arbitrages ?

Nous notons votre proposition de calendrier des réunions, même s'il s'agit plutôt d'un historique que d'une programmation pour le second semestre. En outre, nous dénonçons la concomitance des réunions nationales et locales. Quand aurons-nous un calendrier pertinent et partagé à tous les niveaux ?

Au final pour ce troisième comité technique de l'année, nous relayons l'inquiétude des agents quant à la durabilité de ce service tant il peine à se mettre en route et à se stabiliser. Il faut rapidement que vous preniez les dispositions nécessaires pour assurer nos missions en 2014 pour ne pas fragiliser l'avenir du CEREMA dès 2015 qui sera touché par l'ensemble des restructurations annoncées par l'exécutif (réforme territoriale ; 50 milliards de cadeaux au patronat ; ...).